

Pour tout recrutement joindre un CV + état des services + diplôme de doctorat ou attestation de réussite

1/ Grille des rémunérations mensuelles prévisionnelles des post-doctorants sur conventions de recherche (pour une quotité de 100%)

Il s'agit du contrat post-doctoral (L412-4 du code la recherche) pour les jeunes chercheurs ayant obtenu le diplôme de doctorat depuis 3 ans maximum/ contrat d'un an minimum

Contrat post-doctoral		
Indice Majoré (IM)		516
Indice Brut (IB)		608
De 0 à 1 an de contrat	Rémunération brute	2 616,35 €
	Rémunération nette	2 102,76 €
	Coût chargé si durée contrat < à 12 mois	3 757,00 €
	Coût chargé si durée contrat = ou > à 12 mois	3 733,00 €
Après 1 an de contrat (avec prime)	Rémunération brute (avec prime: 306€)	2 922,35 €
	Rémunération nette (avec prime)	2 348,69 €
	Coût chargé si durée < à 12 mois (avec prime)	4 196,00 €
	Coût chargé si durée = ou > à 12 mois (avec prime)	4 170,00 €

Attention la rémunération nette ne tient pas compte du prélèvement à la source. Le coût total employeur est majoré de 2% afin de faire face à d'éventuelles dépenses supplémentaires comme le versement du supplément familial de traitement, le remboursement partiel des frais de transport ou une hausse des cotisations sociales en cours de contrat. Le cas échéant, le reliquat non utilisé sera intégralement reversé sur les crédits du porteur de projet. Si cette majoration s'avère insuffisante pour couvrir intégralement le coût de l'agent, le besoin de financement complémentaire sera assuré par les crédits disponibles du porteur de projet. Toute modification donnera lieu à une régularisation en fin de contrat.